

Le suicide, quelle prévalence ? : Etude descriptive des causes de décès au niveau de l'EPH de N'gaous -Batna

Suicide, how prevalent? : Descriptive study of the causes of death at the N'gaous-Batna EPH

Dr MEZIANI Imad Eddine

Chef d'unité de médecine légale, établissement hospitalier public N'gaous - Batna

Date de 30/03/2024

Date de réception :07/01/2024

Date d'acceptation:17/01/2024

publication :

Résumé :

La médecine légale est une branche de la médecine où se rencontrent deux vastes domaines : la santé et la justice, exercée par des médecins légistes, ils sont appelés à chercher les circonstances et les causes du décès de personnes décédées où leur mort a déclenché une enquête judiciaire et se termine souvent par une autopsie médico-légale. Objectif de notre étude est de décrire les caractères sociodémographiques ainsi que les formes médico-légales des personnes décédées et qui ont subi une autopsie médico-légale à l'unité de médecine légale de l'établissement hospitalier public –EPH N'gaous, sur une période de 03 ans (du 01 janvier 2020 au 31 Décembre 2022) et de rechercher la prévalence des morts suicidaires.

Mots clés : Médecin légale, Mort violente, Autopsies médico-légales, Suicide.

Abstract: Forensic medicine is a branch of medicine where two vast areas meet: health and justice, practiced by doctors, they are called to research the circumstances and causes of death of deceased people where their death has triggered a judicial investigation and a forensic autopsy. Objective of our study is to describe the socio-demographic characteristics as well as the medico-legal forms of people who died and underwent a medico-legal autopsy at the medico-legal unit of the public hospital -EPH N'gaous, over a period of 03 years (January 1, 2020 to December 31, 2022) and to research the prevalence of suicidal deaths.

Keywords: Forensic medicine, Violent death, Forensic autopsies, Suicide

I- Introduction :

Le suicide est un acte de violence, les dictionnaires nous précisent que ce terme vient du pronom latin « sui » signifiant « soi-même » et de « cide » de la racine « caedere » signifiant « meurtre et tuer ». C'est l'Abbé Desfontaines en 17^{ième} siècle qui a utilisé le mot français suicide pour remplacer le terme « meurtre de soi-même », et en 1798 l'académie Française admit ce mot pour désigner la personne qui se tue elle-même [1], [2]. En 1897, E. Durkheim à son étude de suicide, il définit le suicide comme « *tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif, accompli par la victime elle-même, et qu'elle savait devoir produire ce résultat* » [3].

I.1. Suicide en sociologie :

Selon C.SEMONIN professeur de médecine légale et sociale lors de ces analyses sur le phénomène de suicide, dans ce livre médecine légale judiciaire, il parle d'un phénomène complexe mettant en jeu trois grandes causes [4] :

- **Les causes prédisposantes** : sont bien connues ; l'état psycho-physiologique influence du sexe vu la prédominance masculine ; influence de l'âge, accentuation en rapport de l'âge ; la vie dans les grandes villes en relation avec les conditions géodémographiques ; en fin l'influence socio-économique comme le chômage, le divorce, les sévices physique ou sexuel...
- **Les causes déterminantes** : dominées par les états mentaux à l'origine d'un suicide mélancolique, impulsif ou obsessionnel... où l'acte suicide résulte généralement d'une hallucination, idée ou anxiété délirante ou d'impulsion subite
- **Les causes occasionnelles** : viennent pour déstabiliser ou rompre carrément l'équilibre psychique souvent fragile provoquant un choc émotif, le traumatisme moral et déclenchant l'angoisse, l'anxiété, l'autocritique à l'origine d'une suppression du libre arbitre.

I.2- Epidémiologie :

Chaque année, plus de 700 000 personnes se suicident sachant que les tentatives de suicide sont beaucoup plus élevées par rapport à ce chiffre. Le suicide constitue la 04^{ième} cause de décès chez l'adolescent et le sujet jeune {15-29 ans}. [5] En Algérie le nombre de suicidés est inconnu vu l'absence de services qui donnent les chiffres exacts sur le niveau national, Selon la banque mondiale en Algérie, la mort par suicide existe avec une prévalence nationale moyenne de 2.5 suicides pour 100 000 habitants, en passant de 0,94 [6] en 1999 à 2,5 pour 100 000 habitants en 2019 avec cette prévalence on sera devant un chiffre de \approx 1000 cas par ans.

Objectif de notre étude est de décrire les caractères sociodémographiques ainsi les formes médico-légales des personnes décédées et ont subi une autopsie médico-légale pour faire sortir les circonstances et les causes du décès. Cette étude va nous aider à connaître mieux les formes médico-légales de la mort dans cette région et par conséquent connaître la prévalence du phénomène du suicide qui reste l'objectif principale de cette étude.

II- MATERIEL ET METHODES :

Il s'agit d'une étude rétrospective à visé descriptive, faites à l'unité de médico-légales de l'établissement hospitalier publique –EPH N'gaous, 59 cas d'autopsies médico-légales sur une période de 03 ans (du 01 janvier 2020 au 31 Décembre 2022), la collecte des données a été faite à l'aide d'une fiche anonyme mentionnant les paramètres sociodémographiques et les paramètres médico-légaux. Les données ont été récupérées et centralisées sur ordinateur dans une base de données, l'analyse est réalisée à l'aide du logiciel Microsoft Excel 2013.

III- RESULTATS :

1- Caractéristiques sociodémographiques :

Dans notre étude, 48 personnes décédées soit 81.36% étaient de sexe masculin dont la médiane d'âge était de 41.40 et 11 personnes décédées soit 18.64% de sexe féminin dont la médiane d'âge était de 37.27, faisant un sexe ratio de 4.36. Les personnes décédées appartenaient à la tranche d'âges [20 à 29] et [30 à 39] avec 20.34% à chacune avec moyen d'âge total de 40.63. Il s'agissait de personnes célibataire 50.85% et marié 40.40%. 33 personnes décédées étaient sans profession soit 55.94%. (**Tableau I**).

Caractéristiques sociodémographiques		n	%
Sexe	Masculin	11	18.64
	Féminin	48	81.36
Age (ans)	[00 à 09]	3	05.09
	[10 à 19]	5	08.47
	[20 à 29]	12	20.34
	[30 à 39]	12	20.34
	[40 à 49]	8	13.56
	[50 à 51]	8	13.56
	[60 à 61]	4	06.78
	[70 à 71]	6	10.16
	[80 à 89]	1	01.70
Statut matrimonial			

Profession	Célibataire		30	50.85
	Marié		26	40.40
	Divorcé		3	08.75
	Secteur étatique		13	22.18
	Secteur privé		13	22.18
	Sans	33	55.94	

Tableau I – Caractéristiques sociodémographiques des personnes décédées.

2- Les formes médico-légales de la mort :

Dans notre étude, 28 personnes décédées soit 47.46% avaient trouvé une mort naturelle et 24 personnes décédées soit 40.67% avaient trouvé une mort violente et 07 personnes décédées soit 11.87% avaient trouvé une mort toxique. Cependant la mort suicidaire représente 66.67% des morts violentes et 27.12% de la totalité des morts. (**Tableau II**).

Forme médico-légale	n	%
Formes médico-légales n=59		
Forme Naturelle	28	47.46
Forme violente	24	40.67
Forme Toxique	07	11.87
Formes violentes causes n=24		
Forme accidentelle	04	16.66
Forme suicidaire	16	66.67
Forme criminelle	04	16.66
Formes suicidaires	16	66.67 des morts violentes 27.12 de toutes les formes

Tableau II – Répartition des personnes décédées selon les formes médico-légales.

IV- DISCUSSION :

Notre étude était rétrospective à visée descriptive. Le nombre de cas était à 59 personnes décédées, correspondant à l'activité de l'unité de médecine EPH N'gaous sur une période de 03 années (du 01 janvier 2020 au 31 Décembre 2022). **Sexe** : Notre étude a montré une forte prédominance masculine avec un sexe ratio 4.36 il rejoint toutes les études nationales et internationales récapitulées par le rapport de l'OMS2018 ⁷. **Age** : Notre étude a montré que l'âge

moyen des personnes décédées est 40.63 avec un intervalle de 41.40 pour le sexe masculin et 37.27 pour le sexe féminin, et la tranche d'âge la plus représentée était de [20 à 39]. Ceci rejoint toutes les études nationales et internationales récapitulées par le rapport de l'OMS2018⁷. **Statut matrimonial** : Dans notre étude, il paraît que 50.85% étaient célibataires. **Profession** : Notre étude à montrer que plus que la moitié des cas 55.94% étaient inactifs des chômeurs (sans profession). Pouvant dire que le chômage et l'état célibataire sont des facteurs en faveur des morts avec problèmes judiciaires conduisant à l'ouverture des enquêtes judiciaires avec des demandes d'autopsies médico-légales à la recherche des circonstances et causes de la mort. **Formes médico-légales** : presque la totalité des personnes décédées ont trouvé une mort naturelle avec 47.46%. Cependant le reste des cas étaient des morts violentes soit 40.67% et des morts toxiques 11.87% cette répartition rejoint toutes les études nationales et internationales consultées. **Les morts violentes** : les causes des morts violentes sont dominées par les morts suicidaires, elles représentent les (2/3) des cas des morts violentes soit 66.67% et presque (1/3) des cas des morts totales soit 27.12% correspondant à l'étude faite à la wilaya de Tizi-Ouzou publiée en 2020, du Dr Si Hadj Mohand. D⁸.

V- CONCLUSION :

En médecine légale, l'autopsie médico-légale judiciaire ou se concentre sur la recherche des circonstances et la cause du décès, dans cette étape le médecin se retrouve face à un cadavre et il essaie de répondre à plusieurs questions afin de faire sortir la cause du décès ainsi sa forme médico-légale.

Cette étude sur les causes du décès à la région de N'gaous a pour but de décrire les caractéristiques sociodémographiques et les caractères médico-légaux des morts à caractères judiciaires dans la région qui ont été dominés par la mort suicidaire avec presque le 1/3 des cas étudiés.

A partir des résultats collectés, on peut conclure que le suicide est un problème de santé publique par sa prévalence élevée et ses conséquences lourdes soit judiciaires, médicales ou sociales. C'est un phénomène complexe et multifactoriel qui nécessite des études plus approfondies pour mieux connaître ce fléau social chose qui va aider à lutter et prévenir les personnes et la société de ses conséquences lourdes.

VI- Références bibliographique :

- Autopsie Médicale : étude de la mortalité et causes de décès au niveau CHU Tlemcen, Algérie F.Youbi, S.Lairibi, N.Settouti, 2023.
- Médecine légale, droit de la santé, Bouvet Renaud, Le Gueut Mariannick, 2018.
- Médecine légale clinique, Baccino.E, 2015.
- Esquisse psychopathologique du suicide en Algérie : À travers des autopsies psychologiques à l'Est Algérien : 1995-2003 Benabbas M et al, 2012.
- Traité de médecine légale et de droit de la santé, Patrick Chariot, Michel Debout, 2010.
- Aspects de la personnalité de l'adolescente suicidaire en Algérie, Abdelwafi-Zoheir, Boucenna, 2007.
- Suicide et culture, Dr S.NIALIM, 2004.
- Épidémiologie et histoire de la prévention du suicide, E.Jouda, 2003.

VII- ANNEXES :

[1] Aspects de la personnalité de l'adolescente suicidaire en Algérie, Abdelwafi-Zoheir, Boucenna, 2007.

[2] Le suicide est-il le meurtre de soi-même ?, Guy ROUAN, J-L PEDINIELLI, Guy GIMENEZ.

[3] Le suicide, réalité sociale et réalité psychique, Jean-Yves-Broudi, 2008.

[4] La médecine légale judiciaire, C.Semonin, 1967.

[5] Suicide Who <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/suicide-28/08/2023>.

[6] Les facteurs du suicide en Algérie, Djebbar Lila, 2018.

[7] OMS « Rapport de l'Observatoire de santé mondiale ». Last updated 2018.

[8] Autopsie médico-légale des sujets suicidés : exploration des données médicales, épidémiologiques et socio psychologiques, Dr Si Hadj Mohand. D, 2020